

KT DE LA GRACE

REGLEMENT INTERIEUR

Le responsable

KT de la Grâce est un **outil au service de l'église locale** tous les dimanches matins selon les horaires du culte.

Le **responsable** est une délégation de son pasteur pour la gestion de ce service étendu à la **garderie** des enfants en bas-âges.

Il veille à ce que l'équipe serve dans l'Amour et l'unité de l'Esprit. **Eph4.3**

Il veille à ce que l'enseignement dispensé aux enfants qui lui sont confiés soit cohérent avec les doctrines cardinales de la Bible, qui est la Parole de Dieu, enseignée selon le plein conseil de Dieu.

Les doctrines dispensées sont cohérentes avec le **crédo** de **l'Eglise de la Grâce** de Montpellier et selon les convictions partagées par **GGWO** le ministère international des Eglises de la Grâce

1) Objectifs

- faire découvrir Dieu, le Père, à tous les enfants
- faire découvrir l'évangile de Jésus Christ et les amener au salut
- leur apporter la Semence **Matt13.23** comme fondement dans leur cœur
- apporter des enseignements bibliques à leur portée
- compléter l'enseignement apporté d'abord par leurs parents

2) Accueil et prise en charge des enfants

(*les âges sont indicatifs et indépendants de la maturité réelle de l'enfant)

L'accueil se fait par les membres de l'équipe disponible selon le planning.

Tout enfant est admis avec l'accord de ses parents.

Tous les enfants de 4 à 13 ans*.

Le **KT de la Grâce** est divisé en trois groupes d'âges:

Les petits : de 4 à 6 ans*

Les moyens : de 7 à 9 ans*

Les grands : de 10 à 13 ans*

3) Le programme du KT de la Grâce

(*Une fiche est à votre disposition)

Un programme est à la disposition des moniteurs enseignants.

Cependant chacun est libre de proposer des thèmes transversaux avec l'accord du **responsable**.

Le but premier de ce programme est de faire découvrir le Dieu révélé en Jésus Christ, celui qui est Grâce-Vérité. Il balaye les thèmes principaux de la Bible de la Genèse à l'Apocalypse.

Les livres apocryphes ne sont pas compris dans le canon des écritures.

Les sujets sont inscrits sur un planning mensuel par la **secrétaire** du groupe.

4) Les parents

Ils sont conscients que les enfants appartiennent à Dieu, et qu'ils font partie du Corps de Christ local. Nous pensons qu'il est important que les parents partagent avec leur(s) enfant(s) les enseignements des **moniteurs** à la maison.

5) Les moniteurs-enseignants

La condition essentielle pour enseigner dans l'École est une foi personnelle en Jésus-Christ, Dieu et Sauveur.

Ils doivent être membre de l'église locale.

Ils doivent fournir au responsable un **certificat de casier judiciaire**.

Ils adhèrent au présent règlement intérieur et au crédo de l'église de la grâce.

Ils doivent suivre les cours de **l'Institut Théologique et Missionnaire** de Montpellier ou tout autre affilié.

Ils doivent respecter le planning du catéchisme et à son programme.

Ils ne doivent pas venir enseigner sans préparation sérieuse.

Ils doivent manifester une autorité dans la grâce, et toujours se maîtriser.

Ils sont responsables du matériel pédagogique mis à leur disposition. A la fin de chaque séance il doit être rangé.

Ils doivent s'assurer que la salle sera propre et rangée à la fin de la séance.

Ils transmettront par email ou directement aux parents, les documents de leur enseignement.

Si un moniteur est offensé ou s'il détecte un problème de comportement, il devra en parler avec son responsable qui décidera de la marche à suivre.

Ils communiquent à l'aide des groupes **Whatsapp, SMS** et par **email**.

Ils sont convaincus :

a) de l'appel du Seigneur pour les enseigner. **Matthieu 18.2:** « Jésus, ayant appelé un petit enfant [paidion], le plaça au milieu d'eux ».

b) de la valeur de l'enfant aux yeux de Dieu.

Psaume 8.3 : « Par la bouche des enfants et de ceux qui sont à la mamelle tu as fondé ta gloire »

Matthieu 18.5 : « Et quiconque reçoit en mon nom un petit enfant comme celui-ci, me reçoit moi-même. »

c) Qu'ils doivent suivre une formation spécifique.

6) Les auxiliaires

Ils sont des membres engagés dans le l'église locale.

Ils ont un rôle important pour la sécurité des enfants. Ils doivent respecter le planning mensuel.

Ils doivent fournir au responsable un certificat de casier judiciaire.

Ils n'apportent pas d'enseignements aux enfants.

Ils veillent à ce que chaque enfant ne soit pas seul avec le moniteur.

Ils sont disponibles pour toute assistance aux enseignants.

Ils font tout pour que l'enseignant puisse transmettre le message.

7) La secrétaire

Elle complète et distribue le planning mensuel. Elle seconde le responsable dans l'organisation et la communication aux membres de l'équipe et aux parents. Elle gère le cahier d'appel.

Elle n'exerce pas d'autorité sur ces derniers. Elle renvoie au responsable toute personne qui serait en désaccord.

8) Les absences dans l'équipe

Toute absence doit être justifiée.

Le moniteur ou l'auxiliaire devra permuter avec un des membres de son équipe disponible.

Tout cas exceptionnel connu d'avance doit être signalé au responsable.

Des absences répétitives et non justifiées pourraient entraîner sa démission.

9) Les enfants

Ils ne doivent pas courir dans les couloirs ou dans les escaliers.

Ils doivent respecter chaque membre de l'équipe.

Ils doivent apporter une bible (moyens et grands)

Ils ne touchent pas le matériel de « l'école ».